

## Région Centre

## Cap'Asso

**Pourquoi ?****FINALITE**

- Développement des activités
- Structuration de l'association
- Consolidation ou pérennisation des emplois
- Création d'emplois
- Insertion professionnelle des personnes en difficultés

L'objectif de ce dispositif est de permettre au secteur associatif de **développer des services de qualité, des projets viables et pérennes porteurs d'emplois**, en offrant à des personnes et notamment des jeunes un **emploi à contrat à durée indéterminée**.

**Pour qui ?****LES SALARIES**

Pas de critère spécifique.

**LES EMPLOYEURS**

Toute association relevant notamment des secteurs de l'environnement, **du sport**, de la culture, du social, du tourisme, de l'éducation populaire et de la solidarité internationale, ainsi qu'aux groupements d'employeurs spécialisés dans l'emploi associatif.

**AUTRES CONDITIONS D'ELIGIBILITE****L'association doit prouver sa capacité à :**

- **présenter et gérer un projet** d'activité (« ensemble d'actions à réaliser pour atteindre un objectif avec un échéancier et un budget déterminés »),
- **analyser et répondre à des besoins non ou insuffisamment satisfaits**, ayant un impact social sur la population régionale,
- **mobiliser les acteurs et développer les partenariats** financiers,
- **présenter un plan de développement pluriannuel** incluant la ou les formations éventuellement nécessaires à la qualification des emplois créés.

Le projet doit être en **cohérence avec les différentes politiques menées par la région**. Enfin, les **emplois** doivent être exercés **en région Centre**.

## Quel type d'aide ?

---

### TYPE DE CONTRAT

**CDI**, temps plein ou partiel (**1/2 temps minimum**).

### DUREE DE L'AIDE

**3 ans**, renouvelable sous conditions.

### MONTANT DE L'AIDE

Variable de **6 000€ à 60 000€** selon la durée du projet.

Pour chaque projet, le montant de l'aide est déterminé en fonction de 2 éléments :

- L'assiette éligible du projet (calculée sur la base de **la masse salariale du poste éligible** détaillant les dépenses liées au projet),
- L'application des **critères d'intérêt général** suivants :
  - Vie de l'association : vie démocratique, ancrage territorial...
  - Emploi dans l'association: respect de la convention collective, plan de formation...
  - Finances de l'association : équilibre financier, contrôle...
  - Utilité sociale du projet d'activité : impact sur le public, sur le territoire...
  - Partenariats financiers sur le projet : participation d'autres financeurs publics ou privés.

Ils permettent d'apprécier l'intérêt pour la région de financer ce projet et de déterminer la hauteur de son financement.

### AUTRES FORMALITES

Cap'Asso Centre favorise et **incite la recherche de partenariat complémentaire** auprès d'autres financeurs publics et privés. Il est donc **cumulable avec toute aide publique dans la limite de 80 % du montant total du projet**.

**Une seule demande est possible pour un même projet sur une période de 3 ans.**

## Quelles mesures complémentaires ?

---

### FORMATION DES SALARIES

Il n'y a **pas de formation prévue dans le cadre de Cap'Asso**, mais des formations sont **possibles au travers des actions de formation du Conseil régional**.

### FORMATION DES EMPLOYEURS

- **Partenariat avec la CPCA** pour la formation des dirigeants bénévoles.
- **Par l'intermédiaire du CROS Centre** par la formation des dirigeants bénévoles.

## Quelle articulation avec les autres dispositifs d'aide ?

---

### AIDE A L'EMPLOI

**CNDS emploi** : Les deux dispositifs sont **cumulables**.

**Anciens dispositifs de la région** : Action de **pérennisation des emplois** créés dans le cadre de ces dispositifs.

### ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION

**CPCA** : **Charte d'engagements réciproques entre la CPCA Centre et la région**. Si lors de l'instruction du dossier, apparaît un **besoin d'accompagnement** de l'association, il sera alors réorienté vers un **conseiller associatif de la CPCA** du Centre.

**CROS Centre** : **Appui** des associations dans **le montage du dossier Cap'Asso** par un réseau de 16 conseillers associatifs.

**Dispositif DLA** : Pas de relation directe avec les DLA. Mais l'association peut se rapprocher du DLA pour consolider ses activités et pérenniser son ou ses emplois.

## Qui contacter ?

---

### COORDONNEES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

9 rue Saint Pierre LENTIN 45041 ORLEANS Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 / Fax : 02 38 70 31 18

### SERVICE REFERENT

La Direction du Développement Economique et de l'Emploi

### COORDONNEES DU CORRESPONDANT

**Bastien ROUSSET**, Chargé d'étude au service du développement associatif.  
Tél. 02 38 70 34 27 / Email : [bastien.rousset@regioncentre.fr](mailto:bastien.rousset@regioncentre.fr)

### CONTACT CROS CENTRE

**Déborah TESI** - Tel : 02.38.49.88.55 / Email : [emploi.centre@franceolympique.com](mailto:emploi.centre@franceolympique.com)

## Pour aller plus loin...

---

Pour bénéficier d'**informations complémentaires** et/ou pour télécharger les **dossiers de demande** :  
[Site internet du Conseil Régional du Centre](#)  
[Site internet du CROS Centre](#)

Avec le soutien de

